

## **MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS JUNIORS**

**NOUVEAU Règlement 3.1.3.2** – L'ordre des plongeurs pour les épreuves finales de la catégorie « D »;

- Les plongeurs de la catégorie « D1 » qualifiés pour la finale plongeront en premier. L'ordre des plongeurs sera inversé et déterminé par les pointages des préliminaires;
- Les plongeurs de la catégorie « D2 » qualifiés pour la finale plongeront après les plongeurs de la catégorie « D1 ». L'ordre des plongeurs sera inversé et déterminé par les pointages des préliminaires.

*\*Changement à la Numérotation – le point original 3.1.3.2 devient maintenant le point 3.1.3.3\**

**Changement au Règlement 3.1.5.1** – Des prix seront présentés aux huit (8) finalistes de la catégorie « D »; des médailles seront présentées aux plongeurs qui se classent aux trois (3) premières places et des récompenses pour ceux du 4<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup> rang.

**NOUVEAU Règlement 3.1.5.2** – Un prix pour les plongeurs exceptionnels sera présenté aux plongeurs des catégories « D1 » et « D2 »;

- Les points acquis lors des trois (3) épreuves préliminaires (1m, 3m, plate-forme) seront additionnés pour chaque plongeur;
- Un prix sera remis par catégorie par sexe – Filles D1, Garçons D1, Filles D2, Garçons D2.

### **3.2.3 ÉPREUVES FINALES POUR LA CATÉGORIE « C ».**

#### **3.2.3.1. Dix (10) plongeurs seront qualifiés pour la finale.**

- Les quatre (4) premiers plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « C1 ».
- Les six (6) premiers plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « C2 ».
  - S'il y a une place n'est pas comblée pour la finale (nombre insuffisant de plongeurs en catégorie « C1 » ou « C2 »), le(s) plongeur(s) suivants dans l'ordre du classement des épreuves préliminaires seront qualifiés pour les épreuves finales.
- Les exigences de plongeurs sont les mêmes pour les filles et les garçons.

#### **3.2.3.2. (NOUVEAU Règlement)** – L'ordre des plongeurs pour les épreuves finales de la catégorie « C »;

- Les plongeurs de la catégorie « C1 » qualifiés pour la finale plongeront en premier. L'ordre des plongeurs sera inversé et déterminé par les pointages des préliminaires;
- Les plongeurs de la catégorie « C2 » qualifiés pour la finale plongeront après les plongeurs de la catégorie « C1 ». L'ordre des plongeurs sera inversé et déterminé par les pointages des préliminaires.

#### **3.2.3.3. Épreuves finales à 1m et 3m pour la catégorie « C ».**

- Les plongeurs doivent exécuter huit (8) plongements choisis dans le tableau des plongements des épreuves finales de la catégorie « C » (Tableau 4).
- Les huit (8) plongements doivent être de numéros différents.
- Les cinq (5) premiers plongements.
  - Chaque plongement se verra assigner un CD de 1.6.
  - Cinq (5) groupes doivent être représentés.
- Les trois (3) derniers plongements.
  - Les CD de la FINA sont utilisés.
  - Trois (3) groupes doivent être représentés.
  - Au moins un (1) plongement doit être du groupe 100 ou 400.

- Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 200 ou 300.

#### **3.2.3.4. Épreuve finale à la plateforme pour la catégorie « C ».**

- Les plongeurs doivent exécuter sept (7) plongeurs choisis dans le tableau des phases finales de la catégorie « C » (Tableau 4).
- Les sept (7) plongeurs doivent être de numéros différents.
- Cinq (5) groupes doivent être représentés.
- Les quatre (4) premiers plongeurs
  - Chaque plongeur se verra assigner un CD de 1.6.
  - Quatre (4) groupes doivent être représentés.
- Les trois (3) derniers plongeurs
  - Les CD de la FINA sont utilisés.
  - Trois (3) groupes doivent être représentés.
  - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 100 ou 400.
  - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 200 ou 300.

**Changement au Règlement 3.2.5.1** – Des prix seront présentés aux dix (10) finalistes de la catégorie « C »; des médailles seront présentées aux plongeurs qui se classent aux trois (3) premières places et des récompenses pour ceux du 4<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> rang.

**NOUVEAU Règlement 3.2.5.2** – Un prix pour les plongeurs exceptionnels sera présenté aux plongeurs des catégories « C1 » et « C2 »;

- Les points acquis dans les trois (3) épreuves préliminaires (1m, 3m, plate-forme) seront additionnés pour chaque plongeur;
- Un prix sera remis par catégorie par sexe – Filles C1, Garçons C1, Filles C2, Garçons C2.

**Changement au Règlement 3.4.3** – premier point – Les ~~deux (12)~~ dix (10) premiers plongeurs de l'épreuve préliminaire seront qualifiés pour les épreuves finales.

**Changement au Règlement 3.5.6** – premier point – Les ~~deux (12)~~ dix (10) premiers plongeurs de l'épreuve préliminaire seront qualifiés pour les épreuves finales.

**Changement au Règlement 6.3** – Un prix pour les plongeurs exceptionnels sera présenté aux plongeurs des catégories « B » et « A »;

6.3.1. Une récompense pour le plongeur exceptionnel de chaque catégorie d'âge (~~hommes et femmes~~) et de chaque sexe lors des Championnats nationaux juniors **Elite** sera remis par Plongeur Canada.

6.3.1.1. Pour être éligible, un plongeur doit participer ~~aux trois~~ à deux des trois épreuves individuelles (1m, 3m, plate-forme).

6.3.1.2. Les points acquis dans ~~les trois (3)~~ les deux meilleures épreuves (pointage final seulement) seront additionnées pour chaque plongeur;

6.3.1.3. Le plongeur avec le plus de points, **selon les critères mentionnés au point 6.3.1.2**, sera nommé le plongeur exceptionnel pour cette catégorie d'âge.